



Awala-Yalimapo

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°04-11

7^{ème} Edition des Jeux Kali'na de Awala-Yalimapo

Séance du 25/02/11 (Quorum non atteint)
Nouvelle Séance du 05/03/11
(Sans obligation de quorum)
Date de la convocation : 25/02/11

Membres en exercice : 15
Membres démissionnaires : 01
Membres présents : 06 votants - 06

L'an deux mil onze, le samedi cinq mars à neuf heures trente minutes, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FERREIRA, Maire.

PRESENTS : Jean-Paul FERREIRA, Maire - Félix TIQUKA, 1^{er} Adjoint - Liliane APPOLINAIRE, 2^{ème} Adjoint - Evelina PERIGNY, 3^{ème} Adjoint - Alexis TIQUKA, 4^{ème} Adjoint.
Les conseillers : Stéphane APPOLINAIRE.

ABSENTS : Les conseillers : Alain FREDERIC - Alain GIPET - Pascal AUGUSTE - David JEAN-JACQUES (excusé) - Mirka ALEXANDRE - Hervé ROBINEAU - Laëtitia TIQUKA - Lotek PAUL

SECRETARE DE SEANCE : Conformément aux dispositions de l'article L.212-15 du CGCT, il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Mademoiselle Liliane APPOLINAIRE est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Monsieur le Maire expose : En fonction du bilan de l'édition précédente et les perspectives de cette nouvelle édition, il est proposé d'augmenter le coût des prochains jeux à 50 000 €. Le nouveau plan de financement prévisionnel se présente de la façon suivante :

JEUX KALI'NA 2011				
Charges	Montant	Produits	Montant	%
Prestation de service	11 000 €	Etat	6 000 €	12 %
Autres fournitures	6 000 €	Collectivités locales	5 000 €	10 %
Location	16 000 €	Intercommunalité	3 000 €	6 %
Assurance	1 500 €	Commune	22 500 €	45 %
Rémunération intermédiaires et honoraires	3 000 €	Autres établissements public	5 500 €	11 %
Publicité, communication	5 000 €	Privé	8 000 €	16 %
Déplacements, missions	7 000 €			
Divers	500 €			
TOTAL	50 000 €	TOTAL	50 000 €	100 %

Sur ces éléments, il invite les membres à en délibérer.

Le Conseil municipal, Oui à l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré ;

Décide la reconduction des Jeux Kali'na en 2011

Arrête le coût prévisionnel de l'opération à 50 000 €.

Approuve le plan de financement prévisionnel tel qu'établit ci-dessus.

Sollicite les aides des différents partenaires comme indiquées dans le plan ci-dessus. Les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération seront inscrits en tant que de besoin en dépenses et en recettes à des budgets en cours et suivants

Décide que la réalisation et la gestion des jeux pourront être confiées, si besoin est, à un tiers.

Autorise M. le Maire ou son représentant à prendre toute décision nécessaire et à signer tout acte y afférent.



Pour extrait certifié conforme

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

LE MAIRE DE AWALA-YALIMAPO

Jean-Paul FERREIRA